



NOUVELLES EXPRESS

BULLETIN NO 4

Montréal, le 8 octobre 1982

À LA TABLE DE NEGOCIATION

Les comités de négociation syndicaux et patronaux se sont rencontrés deux jours cette semaine.

Dès le début de la première rencontre, nous avons annoncé à la partie patronale notre intention d'aborder un dossier majeur, celui de l'éducation des adultes. Nous avons ensuite répondu à leurs questions concernant l'ensemble de notre dépôt.

Une de nos demandes a particulièrement suscité un questionnement de la partie patronale. Il s'agit de la demande de la clause 4-3.07 b) 2.:

"Voir à dispenser tous les cours dont il est responsable et en assurer la qualité et le contenu".

La partie patronale a présenté l'interprétation qu'elle faisait de la clause. Elle prétend que le Collège transférerait tous ses devoirs et obligations à l'assemblée départementale qui deviendrait alors responsable de voir à la disponibilité des enseignantes et des enseignants, à leur remplacement s'il y a lieu, à l'application des mesures administratives et disciplinaires; le collège n'étant plus qu'un agent-payeur qui verserait le salaire toutes les deux semaines et qui exécuterait fidèlement les décisions de l'assemblée départementale.

Nous avons répondu à la partie patronale que leur interprétation dépassait le cadre de notre demande et en élargissait la portée. Quant à nous, les clauses s'interprétant les unes par rapport aux autres, il n'était pas question de remettre en cause leur droit de gérance, mais que nous pensions que les enseignantes et les enseignants étaient les mieux placés pour assurer la qualité des cours dont ils sont responsables.

Le dernier après-midi de négociation fut entièrement consacré à l'éducation des adultes.

Pierre Gingras a présenté le dossier en faisant ressortir le caractère politique et social de cette demande et la pertinence de parler d'intégration de l'éducation des adultes dans notre convention suite aux différentes interventions qui ont déjà été faites sur ce sujet (par la CSN, l'ICEQ, la Commission Jean). Il a montré comment notre demande pouvait avoir des incidences importantes sur la qualité de l'enseignement donné aux adultes: (les services de l'enseignement régulier seront mis à contribution pour



NOUVELLES EXPRESS

L'éducation des adultes, le département pourra assurer un encadrement aux enseignantes et aux enseignants, les étudiantes et les étudiants auront droit à la disponibilité du personnel. Il a repris la mécanique de notre demande en soulignant que notre volonté syndicale d'intégration passait par une acceptation d'une ouverture du cadre-horaire même si cela constitue une certaine détérioration de nos conditions de travail.

De plus, quatre questions ont été posées à la partie patronale:

- 1^o Quelles sont les intentions du MEQ au sujet de l'Education des adultes (suite aux recommandations de la Commission Jean)?
- 2^o Y a-t-il une volonté de la partie patronale d'avancer sur l'intégration de l'éducation des adultes?
- 3^o Quel est le sens de l'ouverture patronale sur le cadre-horaire. Y a-t-il un rapport entre cette ouverture et l'intégration de l'éducation des adultes?
- 4^o Existe-t-il des données sur les clientèles de l'éducation des adultes et sur leur répartition dans les différents cours et programmes?

Les patrons nous ont répondu que, d'une part, ils n'étaient pas là pour représenter le Ministère et que, d'autre part, leurs mandats ne comprenaient absolument aucune ouverture sur l'intégration de l'éducation des adultes à l'enseignement régulier. Au contraire, par exemple, le dépôt patronal ne reconnaît pas d'autre statut à l'éducation des adultes que celui de chargé de cours. Quant à l'ouverture patronale du cadre-horaire, il faut l'interpréter comme:

- 1^o Une meilleure utilisation des ressources humaines et matérielles;
- 2^o L'utilisation des enseignantes et des enseignants de l'enseignement régulier dans un cadre élargi;
- 3^o L'affectation des MED le soir;
- 4^o Une façon de régler le problème de stages qui se donnent le soir.

La partie patronale nous a confirmé que certaines données existaient et qu'ils nous les transmettraient. Nous avons conclu la séance en leur indiquant que, malgré leur position, le dossier, pour nous, était particulièrement important et que nous reviendrions à la charge lors d'une séance ultérieure.